



PROCES VERBAL du CONSEIL de COMMUNAUTE du 28 février 2008 - 19 h 00 Salle communale d'ETEIMBES

Sous la Présidence de Patrick FISCHER, Président.

Sont présents :

MM. LAMERE Jean-Luc, FRICK Pierre, JACQUOT François, Mme KARCHER Monique, MM. MEYER Gérard, ROY Thierry, ROTH Jean-Luc, SCHITTLY Philippe, BOURQUIN Jean, QUIQUEREZ Alain, PREMERSDOERFER Jean-Louis, WITH Louis, WILLM Pierre, BLONDE Eugène, SCHMITT Pierre, MESSERLIN Alexandre, FINK Jean-Luc, LANDEMAINE Gérard, KLEITZ Jean-Pierre, MAURER Pierre, FISCHER Patrick, KUONY Laurent, BISCHOFF Gilbert, GENTZBITTEL Claude, DIETMANN Daniel, BIECHLIN Bertrand, SCHITTLY Bernard, RICHE Paul, WIES Joël, SUTTER Bernard, WIOLAND Gérard, SALOMON Denis (32) .

Excusés : MM, PFANTZER Pascal, TRABOLD André, DEVANTOY René, BARNABE Daniel, GISSINGER François, DIETMANN Marc, (6)

Absents : Mr BOLORONUS Bernard, BILGER Gérard, GAUGLER Yvan, Mme VIC Denise, MM, HERRGOTT Michel, RICHARD Lucien (6).

Assistent également pour le personnel :

Mlle MONGODIN Audrey

Mme SCHILLING Sylvie

Mr BOETSCH Eric

Mr Philippe GERARD, Trésorier

Monsieur Jean-Luc FINK, Maire d'ETEIMBES, est heureux de recevoir le conseil de communauté dans sa Commune et lui souhaite une bonne réunion.

Monsieur Patrick FISCHER, Président, à l'occasion de la fin de mandat et de la dernière réunion du Conseil, remercie les membres pour ces sept années œuvrées en commun. Il souligne la cohésion des 33 Communes autour des projets et réalisations de la CCPA et souhaite « bon vent » aux Conseillers.

Puis le Président soumet aux Conseillers Communautaires, le compte rendu de la réunion du conseil qui s'est tenue le 11 décembre 2007, qui est approuvé à l'unanimité.

POINT 1	FIXATION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 2008
----------------	--

Le Conseil de Communauté, après avoir pris connaissance de la proposition faite par la commission et avis favorable du Bureau ;

DECIDE, à l'unanimité des membres, de suivre la proposition de la commission ainsi que l'avis favorable du Bureau et FIXE la redevance pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés 2008, comme suit :

- 0.37 € le kg enlevé (0,36€ en 2007)
- 0.75 € la levée (0,73€ en 2007)
- 46.00 €/an de part fixe (45.00€ en 2007)

Cette augmentation se définit en coût réel (valeur absolue par usager) ainsi :

- + 0,40€ pour la part fixe/usager
- + 1,10€ pour la part variable/usager

Monsieur Daniel DIETMANN relève que malgré l'augmentation sensible du traitement par incinération des déchets résiduels (de 77.00€/T à 99.00€/T), la bonne gestion du service permet de limiter l'augmentation de la redevance pour 2008.

POINT 2	APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2007
----------------	--

2.1. CA et CG 2007 - PRINCIPAL

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de Mr Gérard LANDEMAINE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Mr Patrick FISCHER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se
1 résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	199 487,59	-		17 044,21	199 487,59	17 044,21
Opérations de l'exercice	1 079 603,63	1 421 630,12	2 967 609,08	3 146 008,59	4 047 212,71	4 567 638,71
TOTAUX	1 279 091,22	1 421 630,12	2 967 609,08	3 163 052,80	4 246 700,30	4 584 682,92
Résultats de clôture		142 538,90		195 443,72		337 982,62
Restes à réaliser	517 018,00	304 360,00	-	-	212 658,00	-
TOTAUX CUMULES	517 018,00	446 898,90	-	195 443,72	212 658,00	337 982,62
RESULTATS DEFINITIFS		- 70 119,10		195 443,72		125 324,62

- Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des
- 2 comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
 - 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
 - 4 Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.2. CA et CG 2007 - ANNEXE OM (BOM)

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de Mr Gérard LANDEMAINE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Mr Patrick FISCHER, Président, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget

- 1 annexe "ordures ménagères", lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit	excédent	déficit	excédent	déficit	excédent
Résultats reportés	-	13 439,18	12 247,14	-	12 247,14	13 439,18
Opérations de l'exercice	1 605,03	-	1 045 407,32	1 064 606,58	1 047 012,35	1 064 606,58
TOTAUX	1 605,03	13 439,18	1 057 654,46	1 064 606,58	1 059 259,49	1 078 045,76
Résultats de clôture	-	11 834,15		6 952,12	-	6 952,12
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	11 834,15	-	6 952,12	-	6 952,12
RESULTATS DEFINITIFS	-	11 834,15		6 952,12	-	18 786,27

Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus : 31 voix pour
- 4 et Mr Daniel DIETMANN s'abstient.

2.3. CA et CG 2007 - ANNEXE ZONE ARTISANALE (BAZA)

Le Conseil de Communauté réuni sous la présidence de Mr Gérard LANDEMAINE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Mr Patrick FISCHER, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget

- 1 annexe "Zone artisanale", lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION		ENSEMBLE	
	dépenses	Recettes	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent	ou déficit	ou excédent
Résultats reportés	-		-	7 500,00	-	7 500,00
Opérations de l'exercice	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	-	-	-	7 500,00	-	7 500,00
Résultats de clôture	-			7 500,00	-	7 500,00
Restes à réaliser	-	-	-	-		-
TOTAUX CUMULES	-	-	-	7 500,00	-	7 500,00
RESULTATS DEFINITIFS	-			7 500,00	-	7 500,00

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

2.4. BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE EN 2007

Les acquisitions et les cessions immobilières prises en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le Compte Administratif 2007.

Ces décisions ont été exécutées conformément aux délibérations du Conseil de Communauté (ou Bureau par délégation).

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan de la politique foncière 2007 comme suit :

- AUCUNE ACQUISITION
- CESSIONS

Expansion Economique

ZA des Tuiliers à Retzwiller - Vente à la SCI les Magnolias en date du 27.09.2007 - section 9 n° 357/133 avec 17,34 ares

Réserve Foncière

Néant

Equipements Complémentaires

Néant

Environnement - Tourisme

Néant

POINT 3	AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2007 du BUDGET PRINCIPAL (BG)
----------------	---

Vu l'approbation du compte administratif du budget général de l'exercice 2007 ;
Vu l'excédent de fonctionnement du budget général de l'exercice 2007, à savoir
196 028,90€ ;

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président et à l'unanimité, DECIDE
l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2007, au budget principal 2008
comme suit :

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de **125 324,62€** ;
- à la section d'investissement, article 1068 : **70 119,10**

Pour mémoire restes à réaliser : dépenses : 517 018.00€, recettes : 304 368.00€, soit -
212 650.00€

POINT 4	TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU SIEGE Approbation avant projet sommaire et engagement de la procédure
----------------	---

Vu la présentation de l'avant projet sommaire de l'Atelier d'Architecture FINCK Roland de
Dannemarie ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité,

APPROUVE l'Avant Projet Sommaire, la notice descriptive et estimative tels que présentés,
arrêtés à la somme de 754 855,00€ HT.

DECIDE D'ENGAGER la procédure administrative : dépôt du permis de construire,
lancement de la procédure d'appels d'offres.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2008.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces à intervenir.

POINT 5	CREATION POSTE PERMANENT - ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE
----------------	--

Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983
modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n°84-53 du 26 janvier
1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale ; Vu le budget de l'établissement ;
Vu le tableau des effectifs ;

NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de Communauté DECIDE la création d'un
poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade
statutaire retenu.

Aucun diplôme n'est requis pour occuper ce poste.

DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE

A temps complet à compter du 1^{er} avril 2008

MOTIFS

La création de ce poste est nécessaire en raison :

- D'une part de la fin du Contrat Avenir au 14 avril 2008 et proposer à l'agent concerné d'intégrer les services de la Porte d'Alsace en qualité d'agent permanent ;
- D'autre part de compléter l'équipe des ouvriers intercommunaux mis à disposition des Communes membres.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de la collectivité.

POINT 6	APPROBATION CREATION DE 3 NOUVEAUX SITES DE RESTAURATION SCOLAIRE
----------------	--

Vu la décision du Conseil de Communauté en date du 12 décembre 2006, portant création d'un service de restauration scolaire sur le territoire de La Porte d'Alsace et fixant les modalités de fonctionnement du dit service ;

Vu les déclarations de candidatures faites par les Communes de Retzwiller et Traubach-le-Haut, le Syndicat Intercommunal scolaire de Hagenbach/Gommersdorf;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

DECIDE la mise en place de 3 nouveaux sites de restauration scolaire :

1. Hagenbach/Gommersdorf à Gommersdorf
2. Retzwiller-Elbach/Wolfersdorf à Retzwiller
3. Traubach-le-Bas/Traubach-le-Haut/Guevenatten/Sternenberg à Traubach-le-Haut.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2008.

AUTORISE le Président à signer les pièces à intervenir.

POINT 7	APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2008
----------------	---

7.1. BUDGET PRINCIPAL

Les membres après délibération et à l'unanimité, approuvent le budget principal (BG) qui s'équilibre aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 3 324 603,62€
- Section d'investissement : 3 157 951,93€

7.2. BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (BOM)

Les membres après délibération, à 31 voix pour, Monsieur Daniel Dietmann s'abstient, approuvent le budget annexe des ordures ménagères (BOM) qui s'équilibre aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 1 103 167,27€
- Section d'investissement : 38 300,00€

7.3. BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE (BAZA)

Les membres après délibération et à l'unanimité, approuvent le budget annexe de la zone artisanale (BAZA), qui s'équilibre aux montants suivants :

- Section de fonctionnement : 1 132 839,00€
- Section d'investissement : 837 072,00€

POINT 8	MOTION ECO-EMBALLAGES
----------------	------------------------------

En atteignant un taux de valorisation matière des OM supérieur à 60 %, la population et les élus de la Porte d'Alsace Communauté de Communes ont atteint et même largement dépassé les objectifs du Grenelle de l'environnement, visant la valorisation matière de 60% des produits résiduels ménagers pour 2015.

Il ressort de cette situation que les nouveaux barèmes d'Eco Emballages, ne sont absolument pas adaptés aux résultats qui sont obtenus dès lors qu'est mise en œuvre la facturation incitative dans la REOM ou la TEOM, et fixent encore des seuils de collecte au-delà desquels les collectivités territoriales n'ont aucun intérêt économique à poursuivre le tri pour valorisation matière.

Face à ce constat, qui révèle la pénalisation des Collectivités et des populations les plus performantes en matière de tri valorisation matière, le Conseil de Communauté de la Porte d'Alsace, fort de ses 8 années de mise en œuvre de la politique incitative générée par la « pesée embarquée », demande au Conseil d'Administration d'Eco-emballages, et à Monsieur Le Président de l'Association des Maires de France, Jacques PELISSARD membre de droit :

- De créer un barème « EEE » (Environnement-Economie-Equité sociale), permettant d'attribuer un « bonus » significatif aux collectivités qui s'engagent dans des procédés économiquement incitatifs au tri préalable à la valorisation matière.
- De supprimer les seuils quantitatifs de rétribution de collecte et de tri des matières premières secondaires, au-delà desquels les collectivités n'ont plus intérêt à trier.

POINT 9	C.L.S.H. à BALSCHWILLER Approbation avenant n°2 à DSP
----------------	--

Vu la proposition de budget prévisionnel 2008, de la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut-Rhin, dans le cadre de la délégation de service public portant sur la gestion du Centre de Loisirs Sans Hébergement à BALSCHWILLER ;

Vu l'avis de la commission d'ouverture des plis en date du 27 février 2008 ;

Le Conseil de Communauté, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public conclue avec les Foyers Clubs du Haut-Rhin, portant la participation de La Porte d'Alsace Communauté de Communes de la Région de Dannemarie, à 77 506,80€ pour l'année 2008 (soit 9,42%). Cet avenant est à intervenir dans le cadre de la délégation de gestion du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) à Balschwiller.

AUTORISE le Président à signer les pièces à intervenir.

POINT 10	INFO ET DIVERS
-----------------	-----------------------

Un document distribué le 26 février par la liste « Dannemarie en Action » attaque la Communauté de Communes en diffusant des informations partiales et erronées. Aussi les délégués communautaires demandent que La Porte d'Alsace rétablisse la vérité en replaçant les chiffres avancés dans leur véritable contexte. Le Président, candidat aux élections municipales de Dannemarie ne souhaitant pas y répondre, Mr Gérard LANDEMAINE 1^{er} vice président est prié d'établir une réponse à communiquer par tout moyen, légal, à la disposition de la CCPA. Le texte sera également adressé aux conseillers.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Président lève la séance à 21 h 30

Dannemarie, le 6 mars 2008
Le Président,

Patrick FISCHER